



## CONFERENCE DE PRESSE

# La justice est un droit, pas un luxe !

**Pour la gratuité de la justice : NON au timbre fiscal à 50 €**

**Lundi 20 avril de 11 h à 13h**

**Bourse du Travail**

**3, rue du Château d'Eau 75010 Paris**

**Salle : André Tollet**

Depuis le 1er mars, les justiciables doivent payer 50€ pour avoir le droit d'engager une action en justice devant le conseil des prud'hommes ou le tribunal judiciaire.

Ce timbre fiscal introduit par la loi de finance 2026 frappe directement tou·tes les salarié·es (sauf celles et ceux qui ont droit à l'aide juridictionnelle), qui devront désormais déboursier cette somme pour simplement tenter de faire valoir leurs droits.

Nos organisations syndicales parisiennes dénoncent ce grave recul. Le Conseil de prud'hommes de Paris est le plus gros de France, avec 12 000 affaires traitées en 2025. Nous affirmons : la justice doit rester accessible à toutes et tous, les les salarié·es et les privé·es d'emploi doivent pouvoir défendre leurs droits sans condition financière préalable. Nous lançons une pétition à ce sujet sur la plateforme de l'Assemblée nationale.

### **Contacts presse :**

CFDT Paris : Aurélie LAGAVILLE - 07 87 72 79 07

CFE-CGC Paris : Mathieu HERVE-BARROUYER - 06 82 95 10 91

CFTC Paris : Valerie GRIGIONI - 01 83 94 67 72

CGT Paris : Adèle TELLEZ - 06 25 61 09 94

FO Paris : Jacques BORENSZTEJN - 06 84 49 89 44

FSU Paris : Emmanuelle JOLLET - 06 89 59 79 73

Solidaires Paris : Benoît CLEMENT - 06 89 38 00 56

Unsa Paris : Yannick FIXY – 06 46 38 22 27